



Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion du : MERCREDI 11 JANVIER 2023

Présents : MM. Lucien SIBA - Michel ESCHYLLE - Hugues DEFREL (C.R.A) - Karil POLYGONE.

Excusés : MM. Paul MERT - Thierry LAVOL - Rosan ROYAN (Comité Directeur) - Willy RANGUIN.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

1/16èmes de finale :

25372052 - BOIS L'ABBE OUTRE MER / TROPICAL A.C. du 06/01/2023

Après lecture de la FMI et du courriel de BOIS L'ABBE OUTRE MER, la Commission enregistre le forfait de TROPICAL A.C.

BOIS L'ABBE OUTRE MER est qualifié pour les 1/8èmes de finale.

1/8èmes de finale :

Le tirage au sort des 1/8èmes de final sera fait le mercredi 18 janvier 2023.

Les matches seront à jouer pour le mercredi 15 février 2023 (date butoir)

Prochaine réunion : MERCREDI 18 JANVIER 2023